

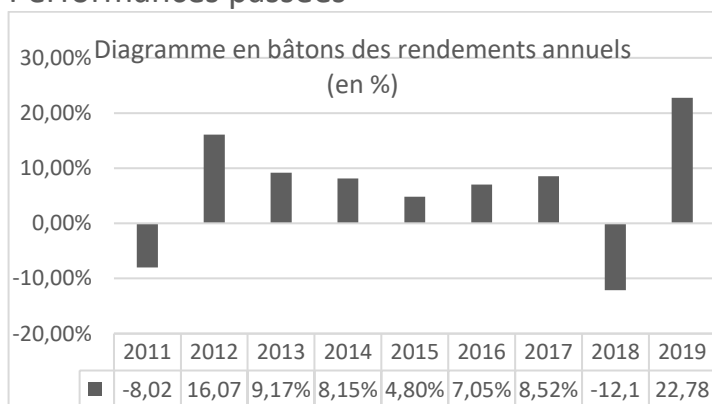
Frais

Les frais acquittés par l'investisseur, servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Pas d'application
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par les classes d'actions sur une année	
Frais courants	1,33%
Frais prélevés par les classes d'actions dans certaines circonstances	
Commission de performance	Pas d'application

- * Les frais d'entrée et de sortie sont des maximums. Dans certains cas, des frais inférieurs peuvent être appliqués. Vous pouvez obtenir de votre conseiller ou de votre distributeur financier le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
- * Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2019. Le rapport annuel de l'OPCVM contiendra pour chaque exercice le montant exact des frais encourus. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.
- * Pour plus d'information sur les frais et les rémunérations veuillez vous référer au paragraphe 'Frais à charge du compartiment' du prospectus.

Performances passées



- * Il s'agit de chiffres de performance passée qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Le diagramme en bâton reflète les performances des classes d'actions comme

changement en pourcentage de la valeur d'inventaire de l'un exercice à l'autre, exprimé dans la devise des classes d'actions. Les frais courants des classes d'actions sont inclus dans les performances passées.

- * Les classes d'actions ont été créées le 30 juillet 2010. L'OPCVM a été réorganisé le 30 juillet 2010 et a instauré plusieurs catégories de classes d'après différents critères (pour les détails, voir prospectus chapitre 8)
- * L'historique des cours avant le 30 juillet 2010 est celui des cours simulés, basé sur les cours de l'ancienne classe B. Après le 30 juillet 2010 l'historique est celui des cours simulés, basé sur les cours de la classe A. Après le 12 avril 2013 il s'agit des cours réels.
- * Les performances passées affichées sont calculées en EUR.

Informations pratiques

- * Dépositaire : Delen Private Bank Luxembourg S.A.
- * Le prospectus, les statuts, les derniers rapports annuel et semi-annuel ainsi que d'autres informations relatives à l'OPCVM peuvent être obtenus gratuitement en langue française auprès de CADELUX S.A., 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (site internet : www.cadelux.lu).
- * Les derniers prix des actions peuvent être consultés sur les sites internet suivants : www.cadelux.lu, www.delen.lu, www.cadelam.be ou sur le site de BEAMA http://www.beama.be/niw?set_language=fr
- * L'OPCVM est soumis aux dispositions fiscales luxembourgeoises, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Le traitement fiscal dépend de vos circonstances individuelles et peut changer dans le futur. Veuillez consulter un conseiller pour de plus amples informations.
- * L'investisseur a le droit d'échanger ses actions contre des actions d'une autre classe d'actions de ce compartiment ou d'un autre compartiment de l'OPCVM. Vous pouvez obtenir plus d'informations via www.cadelux.lu.
- * Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, inclus le cas échéant la composition du comité de rémunération, sont disponibles à l'adresse www.cadelux.lu/bibliotheek.htm. Un exemplaire papier est également disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société de gestion.
- * L'actif et le passif des différents compartiments de l'OPCVM sont ségrégués. En conséquence, les droits des créanciers relatifs à un compartiment particulier sont limités aux actifs de ce compartiment.
- * Ce document décrit deux classes d'actions d'un compartiment de l'OPCVM, le prospectus et les rapports périodiques étant établis pour l'ensemble de l'OPCVM.
- * Il existe plusieurs classes d'actions pour ce compartiment. Veuillez vous référer au prospectus pour plus d'informations.
- * La responsabilité de CADELUX S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.